

PÈLERIN JMJ – PROFIL ET RESPONSABILITÉS

ESPRIT DES JMJ

LES JMJ SONT UN PÈLERINAGE ET NON DES VACANCES!

«Un pèlerinage est un parcours entrepris par un pèlerin dans le but d’aller vénérer une place sacrée, demander l’aide de Dieu dans sa vie et ultimement se rapprocher de Dieu et ainsi mieux le connaître ... Comme pèlerin moderne nous laissons aussi nos maisons, famille et confort pour rencontrer Dieu»

Référence : wyd.com

VIVRE DES JMJ, C’EST UN ENVOI EN MISSION!

« Cela a été beau de participer aux Journées mondiales de la Jeunesse, de vivre la foi avec des jeunes provenant des quatre coins du monde, mais maintenant tu dois aller et transmettre cette expérience aux autres. Jésus t’appelle à être disciple en mission! »

-Pape François

Les mots de Pape François nous aident à voir l’esprit du pèlerin qui dépasse le voyage physique des JMJ. Un pèlerin doit être disposé à s’initier et à s’impliquer au niveau de sa foi catholique et avec la communauté chrétienne en préparation pour le pèlerinage, durant le pèlerinage et après le pèlerinage.

CRITÈRES DU PÈLERIN

- AVOIR 18 ans ET PLUS
- Être prêt à s’engager dans la préparation du pèlerinage (cheminement, financement, rencontres, etc.)
- Bonne capacité physique (être disposée à dormir au sol, à marcher de longues distances, à vivre les décalages horaires et les différences climatiques, à accueillir toute épreuve avec sobriété, simplicité et joie)
- Bonne santé mentale, morale, psychologique et spirituelle, sans dépendance à la drogue, alcool, ou autre...
- Faire partie d’un groupe et respecter les consignes données par un adulte responsable
- Accepter de demeurer avec le groupe en tout temps pendant la durée du pèlerinage
- Capacité de s’adapter aux autres et aux personnes en besoin de soutien s’il y a lieu (personnes handicapées ou à capacités limitées)

ÂGE : 18 ANS ET PLUS

Le service Mission Jeunesse-YM de l’Église Catholique à Montréal a choisi de suivre et de respecter les consignes données par la CECC : "En préparation de la Journée mondiale de la jeunesse (JMJ) 2019, la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) tient à rappeler aux organisateurs et organisatrices de la JMJ que **l’âge minimal pour les jeunes participants et participantes du Canada à l’événement à Panama est 18 ans**, comme il en était le cas pour les célébrations de la JMJ des récentes années. ... L’âge minimal de 18 ans vise à aider les délégations des diocèses et des éparchies, et celles d’autres groupes, à assurer la supervision et la sécurité des jeunes." <http://bit.ly/2hK8NZ1> www.cccb.ca

APTITUDES & QUALITÉS

- | | | |
|----------------------------|-------------|--|
| ▪ Esprit de solidarité | ▪ Autonomie | ▪ Présence active |
| ▪ Patience | ▪ Maturité | ▪ Esprit de foi, d’humilité, de service |
| ▪ Ouverture sur les autres | ▪ Écoute | ▪ Capacité de dépassement, d’ouverture, de joie. |

RESPONSABILITÉS

- Participer aux rencontres et projets de son groupe
- Participer aux activités diocésaines (ex.: JMJ diocésaine, etc.)
- Remplir le formulaire d’inscription et remettre les paiements au responsable de groupe dans les délais prescrits. ***
- Assurer sa propre préparation **morale, physique, psychologique et spirituelle**
- Se conscientiser au pèlerinage et à la responsabilité de son engagement dans ce voyage tant au niveau pastoral comme disciple que légal comme citoyen (*le pèlerin se représente, représente sa famille, sa communauté, son Église, son pays*).
- Participer aux activités de financement préparées par son groupe

PÈLERIN JMJ – PROFIL ET RESPONSABILITÉS

CODE DE CONDUITE

Au pèlerin, comme jeune adulte responsable, il est demandé de respecter les règles émises par l'organisation des JMJ internationales et du pays dans lequel il sera reçu. L'attitude de respect commence donc depuis la préparation du pèlerinage. Les candidats qui mettent en danger l'organisation ne seront pas admis au pèlerinage. Il est donc important que le pèlerin soit conscient de certaines règles disciplinaires pour assurer le bon ordre dès maintenant et pendant les JMJ internationales dans le pays d'accueil :

Toute attitude excessive ou tout comportement dérangeant et violent est inacceptable et ne sera pas toléré.

Nous nous réservons le droit de refuser ou d'expulser un candidat du pèlerinage s'il manque au code de conduite et à la loi par l'une ou plusieurs des infractions suivantes:

- ⇒ S'il est suspecté ou reconnu coupable d'une infraction grave à la loi
- ⇒ S'il commet un délit majeur (consommation de drogue ou d'alcool, agression, vol, tapage ou agitation grave, ainsi que toute activité de nature criminelle).
- ⇒ Pour des infractions mineures, l'expulsion suivra le troisième avertissement.

(exemple d'infractions mineures : ne pas respecter les directives liées à l'organisation des JMJ internationales, la désertion partielle ou totale des activités des JMJ, des paroles ou un comportement affectant le bon déroulement du pèlerinage, un manque de collaboration du pèlerin, etc .

En cas d'expulsion, le pèlerin sera rapatrié immédiatement à Montréal, à ses frais. En cas de mineur(e) ou de pèlerin avec des besoins spéciaux, son tuteur ou accompagnateur sera aussi rapatrié à ses frais. Comme nous savons que la loi sera rigoureusement appliquée partout où nous serons durant le pèlerinage, nous invitons les pèlerins à respecter les exigences et à se soumettre aux règlements dans ce sens.

*POUR LES PÈLERINS AVEC DES BESOINS PARTICULIERS

- Les pèlerins avec des besoins particuliers ont la responsabilité de choisir leurs propres accompagnateurs et de s'assurer qu'ils aient les capacités nécessaires pour les accompagner dans le contexte des JMJ. Veuillez noter que selon l'organisation locale des JMJ internationales, les hommes et femmes sont souvent séparés dans les lieux d'hébergement. Il est alors fortement recommandé que l'accompagnateur soit du même sexe que le pèlerin avec besoins particuliers.
- *C'est la responsabilité de chaque groupe d'accepter, ou non, ces pèlerins et accompagnateurs dans leur groupe. Mission Jeunesse ne fournira pas d'accompagnateurs pour les pèlerins avec des besoins particuliers.*
- Advenant qu'un pèlerin ait des besoins particuliers, il est responsable de pourvoir aux ressources dont il aura besoin (médicaments, alimentation, fauteuil roulant, lit spécial, etc.) Ils sont aussi responsables de couvrir les frais additionnels de bagage.

**POUR LES PÈLERINS QUI NE SONT PAS CITOYENS CANADIENS

C'est au pèlerin de s'assurer d'avoir tous les documents nécessaires pour le voyage qu'il ou elle entreprendra. Il lui revient également la responsabilité de faire toutes les démarches requises pour obtenir tout papier, visa et autres documents nécessaires pour assurer la validité de son inscription à la JMJ internationale.

Ceci n'est en aucun cas le rôle du responsable de groupe ni du Service Mission Jeunesse